

SÉANCE du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le quatre avril, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DEMULE, 3ème adjoint au Maire, chargé des finances, des budgets, des subventions et de la vie économique,

Nombre de membres :

En exercice : 19

Date de convocation : 31 mars 2023

Qui ont pris part à la délibération : 18

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD Michel BAYLE, Isabelle BON, Sébastien GUILLOT, Mylène PLANKO, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND, Jean-Yves CHARLES,

Absents excusés avec procuration : Dominique FONGARNAND a donné procuration à Jean-Claude BOS, Ophélie GOULEY a donné procuration à Carine PLUMIER, Géraldine SARRON a donné procuration à Joël DEMULE, Valentin CADEL a donné procuration à Sébastien GUILLOT,

Secrétaire de séance : Guy BUGAUD

Rapporteur : Joël DEMULE

N° DE2023-42

Objet : Affectation du résultat Commune – Année 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Joël DEMULE, 3ème adjoint, chargé des finances, des budgets, des subventions et de la vie économique

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant le compte administratif 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-137 781,96		-99 800,52	440 000,00	-82 000,00	-319 582,48
				358 000,00		
Fonctionnement	508 877,19	137 781,96	277 830,88			648 926,11

Le résultat d'investissement cumulé est de -237 582,48 € (à reprendre au 001 du BP 2023)

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 648 926,11€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2022	648 926,11 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	319 582,48 €
Solde disponible, repris au budget de 2023 et affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	329 343,63 €
Total affecté au compte 1068 :	319 582,48 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire et ne participe pas au vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Guy BUGAUD,
Secrétaire




Joël DEMULE,
3ème adjoint au Maire
chargé des finances, des
budgets, des subventions
et de la vie économique,

